



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 040-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.53

Déposée le : 07.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Kocher Hirt (Worben, PS) (porte-parole)
Beutler-Hohenberger (Gwatt, PEV)
Zimmerli (Bern, PLR)
Herren-Brauen (Rosshäusern, Le Centre)
von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.03.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Améliorations urgentes dans les soins – partie 2

Le 28 novembre 2021, l'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » a été acceptée par le peuple à 61 % et par 22,5 voix cantonales. Dans le canton de Berne, elle a obtenu 63,9 % de votes favorables (pour un taux de participation de 66,7 %). Le verdict du peuple est clair : il est urgent d'améliorer la qualité des soins infirmiers en proposant de meilleures conditions d'engagement et en embauchant suffisamment de main-d'œuvre à tous les échelons. En outre, la pandémie de coronavirus a fait ressortir clairement la pénurie de spécialistes, que ce soit en anesthésie, dans les soins d'urgence ou dans les soins intensifs. Or, l'offre de soins en Suisse en dépend fortement.

Le 12 janvier 2022, le Conseil fédéral a annoncé vouloir transmettre au Parlement un message sur l'offensive de formation, sans nouvelle procédure de consultation. Le message est conforme au contre-projet indirect déjà élaboré par les Chambres fédérales (numéro de registre 19.401).

Au niveau cantonal, il s'agit maintenant d'apporter des améliorations rapides aux conditions de travail et à la qualité des soins, et de créer des postes de formation supplémentaires afin de couvrir les besoins en personnel soignant qualifié. Des mesures appropriées doivent permettre d'augmenter la durée d'exercice de la profession et d'attirer davantage de personnes vers les professions soignantes. Urgence oblige, ces tâches peuvent et doivent être entreprises avant que la législation fédérale soit prête.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour améliorer les conditions de travail rapidement et durablement (dans les hôpitaux, les institutions de soins stationnaires de longue durée, la psychiatrie, les soins ambulatoires et les cliniques de réadaptation) ?

2. Par quelles mesures contrôle-t-on et encourage-t-on sur le territoire cantonale l'affectation appropriée du personnel soignant qualifié ?
3. Le gouvernement est-il prêt à fixer rapidement une dotation en personnel contraignante – qui satisfasse aux derniers progrès scientifiques en matière de soins – pour l'admission sur la liste des hôpitaux et sur la liste des établissements médico-sociaux, ainsi que pour l'admission dans le secteur ambulatoire ?
4. Comment le canton envisage-t-il d'augmenter la rémunération des prestations de soins compte tenu des possibilités offertes par les systèmes de financement existants (DRG, financement résiduel, etc.), afin d'améliorer les conditions de travail et la dotation en personnel ?
5. Le gouvernement considère-t-il lui aussi que les conventions collectives cadres sont précieuses pour les établissements de soins de longue durée et pour les organisations d'aide et de soins à domicile ?
6. Que fait le gouvernement cantonal pour augmenter le personnel soignant ayant suivi une formation complémentaire en anesthésie, dans les soins d'urgence ou dans les soins intensifs et pour faire en sorte que ce personnel soit rapidement opérationnel ?

Justification de l'urgence : les travaux de mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers, et de l'offensive de formation en particulier, sont en cours au Parlement fédéral. Il convient donc d'entreprendre rapidement les actions nécessaires pour que le canton de Berne ne perde pas de temps.

Destinataire
– Grand Conseil